

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Sondage OpinionWay pour la SIAGI

### Autocensure et comportement des artisans en matière de financement

#### Confirmation :

- **65% des artisans privilégient le financement par crédit bancaire**
- **Près de 90 % des demandes de crédit sont satisfaites**

#### Nouvel éclairage :

- **Plus de 40% des artisans se détournent du crédit bancaire jugé trop complexe**
- **Demande de garanties élevée, notamment pour les plus petites entreprises**
- **Décalage entre le besoin de trésorerie et la réponse des banques**
- **Seulement 40% sont accompagnés pour leur montage financier**
- **La moitié des artisans ne connaît pas la cotation Banque de France et ses impacts**

**La SIAGI, société de caution qui apporte aux petites entreprises une garantie financière pour faciliter l'obtention de crédit via tous les réseaux bancaires, publie les résultats d'un sondage exclusif réalisé par OpinionWay sur l'autocensure et le comportement des artisans en matière de crédit.**

#### **1. Autocensure et recours au prêt bancaire**

Le prêt bancaire à moyen ou long terme reste pour les artisans le réflexe naturel de recours à des financements externes dans 65% des cas. 87% de ceux qui ont demandé un prêt bancaire ont reçu une réponse positive.

Parmi les artisans qui n'ont pas sollicité de prêt bancaire pour répondre à un besoin de financement, 43% évoquent comme freins : trop de garanties demandées, leur inexpérience en matière de demande de crédit, un investissement non finançable par un prêt, l'anticipation d'un refus, la lourdeur administrative. Dans 48% des cas, ils ont alors recours à des financements internes sous la forme d'autofinancement (29%) ou par apport en fonds propres (21%).

#### La demande de garanties de la banque

Dans 36% des cas, les artisans qui ont sollicité un crédit ont dû répondre à une demande de garantie. Cette proportion monte à 44% pour les plus petites entreprises, celles de moins de 150.000 euros de chiffre d'affaires.

#### **2. Les besoins de trésorerie et d'accompagnement**

52% des artisans ont eu un besoin de financement au cours des 12 derniers mois.

Parmi eux, 43% évoquent des besoins de trésorerie. Face à cette situation, 55% augmentent leur facilité de caisse ou y ont recours pour la 1ère fois. Ce sont donc des solutions de court terme qui viennent en réponse à des besoins de trésorerie issus en majorité de facteurs structurels (délais de paiement clients ou fournisseurs, rotation plus longue des stocks).

60% des artisans qui ont eu besoin de financement ont constitué leur dossier seul ; cette proportion est de 72% en Ile-de-France. Un chiffre qui révèle l'isolement des artisans face à la structuration de leurs besoins de financements et aux démarches à effectuer.

### 3. La cotation Banque de France

Près d'un artisan sur deux (48%) ne connaît pas l'existence ou le fonctionnement de la cotation Banque de France, alors que cette donnée peut conditionner l'octroi de crédit.

*« Apporter une garantie à un crédit permet de faire correspondre les besoins de financements des entrepreneurs et les réponses apportées par les banques, soumises à des enjeux de rentabilité et de gestion des risques dans un contexte réglementaire exigeant. En témoigne l'offre de garantie du financement du cycle d'exploitation lancée en avril dernier par la SIAGI avec le soutien du Fonds européen d'investissement, qui répond aux attentes des TPE et PME pour le financement de leur besoin en fonds de roulement. »,* déclare **Bernard STALTER**, Président de la SIAGI.

### Méthodologie du sondage OpinionWay

Le sondage OpinionWay effectué pour la SIAGI sur le comportement des artisans en matière de crédit a été réalisé sur un échantillon de 502 personnes représentatif des artisans français employant de 1 à 9 salariés.

L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard du nombre de salariés, du secteur d'activité, de la région d'implantation. L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview). Les interviews ont été réalisées du 13 au 21 septembre 2016. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252. Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,9 à 4,5 points au plus pour un échantillon de 500 répondants.

### A propos de la SIAGI

Société de financement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat, qui en sont actionnaires aux côtés des grands réseaux bancaires et de Bpifrance avec laquelle elle a un partenariat historique.

Sa mission est d'apporter aux petites entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et aux professions libérales une garantie en cas de défaillance de remboursement d'un crédit bancaire. Action concrète et très opérationnelle qui encourage la création, le développement et la transmission d'entreprises, socle du dynamisme économique du pays.

La SIAGI propose deux circuits de sollicitation de garantie : l'un, à l'initiative de la banque, au moment de la demande de crédit, l'autre, à l'initiative de l'entrepreneur, en amont de la demande de crédit, qui peut aboutir à la délivrance d'une pré-garantie pour optimiser l'acceptation du crédit par les banques.

La SIAGI bénéficie d'une forte proximité aux entrepreneurs via ses 25 directions et antennes en région, et a accompagné depuis sa création plus de 350 000 petites entreprises françaises pour un montant de crédit garanti de 15 milliards d'euros.

### Contact presse SIAGI

Anne MOREAU – 06 89 63 23 11 – [amoreau@siagi.fr](mailto:amoreau@siagi.fr)